

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>: 19</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>: 14</b>
<b>Absents excusés ayant donné procuration</b>	<b>: 4</b>
<b>Absent et excusé</b>	<b>: 1</b>

**Date de la convocation : 26 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, **le mardi 30 septembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

**14 membres étaient présents :**

Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES.

**4 membres absent ayant donné procuration :**

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION.  
Hélène CAMPLO-ROBERT a donné procuration à Véronique DOITTAU.  
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Solange HOLLARD.  
Jean-François SOLA a donné procuration à Jean-Luc FABRE.

**1 membre était absent et excusé :**

Alain GALY

**Secrétaire de séance :** Sylvie COMPIN

**DELIBERATION N° 21/2025 RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA DUREE  
HEBDOMADAIRE D'UN EMPLOI (MODIFICATION INFERIEURE OU EGALE A  
10% DU TEMPS DE TRAVAIL)**

**Rapporteur : Madame Véronique DOITTAU**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le code général de la fonction publique territoriale ;*

*Vu la délibération 11/2022 du Conseil Municipal en date du 07/04/2022 créant le poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 30,33 heures hebdomadaires annualisées sur 36 semaines ;*

*Vu la délibération 31/2022 du Conseil Municipal en date du 14/06/2022 modifiant la durée hebdomadaire du poste à 28h00 hebdomadaires annualisées sur 36 semaines ;*

**Madame le rapporteur expose à l'assemblée** la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) sur le grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) afin de s'adapter aux besoins du service.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**Article 1** : De porter, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, de 28 heures hebdomadaires (temps de travail initial) à 29,50 heures hebdomadaires (temps de travail modifié) la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'ATSEM, sur le grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Article 3** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

### **VOTE : Unanimité**

Fait à Mons, le 30/09/2025

Sylvie COMPIN

Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU

Maire de Mons



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>